



Protection enfant mineur

Par Visiteur

Bonjour,

Je souhaiterais savoir ce que je dois faire concernant ma fille ainée qui a eu 17 ans en mai dernier donc mineur qui a découché de mon domicile depuis 3 jours et qui refuse de me donner l'adresse où elle est. Elle ne m'a transmis que la ville où elle est. Je ne sais pas chez qui elle est, elle refuse de me parler depuis plus de 3 semaines. Je ne voudrais pas qu'elle finisse mal. Depuis mon divorce en 2006, elle vit difficilement, j'ai beaucoup de mal à la comprendre mais aujourd'hui, elle me prend pour son bouc et missaire....

Existe-t-il une protection à mettre en place ?

En sachant qu'elle refuse catégoriquement d'aller voir un psy.

Aujourd'hui je me sens dépassée par cette situation et je voudrais tant l'aider.

Merci de votre aide.

Par Visiteur

Bonjour.

Etant titulaire de l'autorité parentale, vous restez responsable de vos enfants. La meilleure solution à prendre pour le moment serait donc de contacter la brigade des mineurs afin qu'il retrouve votre fille.

La situation est très dure à vivre pour vous 2, aussi, je pense que le meilleur moyen de remédier à cette situation sera de discuter d'une solution avec votre fille.

En cas d'échec de la discussion (ce qui serait normal dans la mesure où le dialogue est rompu entre vous et votre fille), vous pouvez saisir le Juge des enfants afin qu'il vous aide ou qu'il prononce une mesure d'assistance éducative (par exemple, assistance éducative par un travailleur social à votre domicile).

Enfin, vous avez toujours la solution de l'émancipation de votre fille.

Sur un plan plus personnel, je ne sais pas si ces solutions vont fonctionner et vont permettre de réouvrir le dialogue avec votre fille, mais je l'espère très sincèrement.

Le métier de parent est décidément le plus difficile..

Bien cordialement.

J'espère que tout va s'arranger.

Je reste à votre entière disposition.